

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 07.05.2026 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 07.05.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** Ferro-Vit 7**Code du produit:** 100500**UFI:** XS20-30CP-Y00C-0PA9**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation SU1** Agriculture, sylviculture, pêche**Emploi de la substance / de la préparation** Engrais**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS05

Mention d'avertissement Danger**Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.05.2026 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 07.05.2026

Nom du produit: Ferro-Vit 7

(suite de la page 1)

- P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **2.3 Autres dangers**

· **PBT:** Non applicable

· **vPvB:** Non applicable

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**



La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Anorganische Einnährstoff-Spurennährstoff-Düngerlösung

· **Composants dangereux:**

CAS: 7705-08-0	trichlorure de fer	18,2-<39,9%
EINECS: 231-729-4	 Eye Dam. 1, H318  Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:**

Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après le contact, c'est pourquoi, en cas de doute, il convient de consulter un médecin en cas de contact direct avec le produit chimique ou de persistance du malaise et de lui présenter la fiche de données de sécurité de ce produit.

· **Après inhalation:**

Amener les sujets à l'air frais.

En cas de malaise, appeler un centre antipoison ou un médecin.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de brûlure par le froid, rincer à grande eau. Ne pas enlever les vêtements.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Une douche oculaire doit être installées dans la poste de travail.

· **Après ingestion:**

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche.

Recourir à un traitement médical.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Ingestion

Toxicité aiguë : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il contient

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 07.05.2026 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 07.05.2026

Nom du produit: Ferro-Vit 7

(suite de la page 2)

toutefois des substances classées comme dangereuses en cas d'ingestion.

Effet corrosif/irritant : L'ingestion d'une dose importante peut provoquer une irritation de la gorge, des douleurs abdominales, des nausées et des vomissements.

Contact avec la peau et les yeux

Contact avec la peau : Provoque une inflammation de la peau au contact.

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves au contact.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

Poudre ABC

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Ne pas laisser l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts, le sol ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Ne pas toucher produit renversé ou surface contaminer.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions:

Le produit n'est pas inflammable.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.05.2026 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 07.05.2026

Nom du produit: Ferro-Vit 7

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Interdire l'accès aux enfants.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Engrais
Destiné à un usage agricole

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

7705-08-0 trichlorure de fer	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 1e mg/m ³ als Fe berechnet

- **DNEL**

Trichlorure de fer (CAS No. 7705-08-0)

DNEL 2,8 mg/kg poids/jour, homme, cutanée travailleur effet chronique-systémique

DNEL 1,4 mg/kg poids/jour, homme, cutanée usager (ménages) effet chronique-systémique

DNEL 0,28 mg/kg poids/jour, homme, oral usager (ménages) effet chronique-systémique

DNEL 20 mg/kg poids/jour, homme, oral usager (ménages) effet aigu-systémique

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Douche d'urgence (ISO 3864-1;2011, ISO 3864-4;2011)

Rince oeil (ISO 3864-1;2011, ISO 3864-4;2011)

- **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un masque de protection complète avec filtre combi A2B2E2K1HG-P3.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

(EN ISO 21420:2020)

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants jetables pour la protection chimique.

Matériau : polyéthylène linéaire basse densité (LLPDE),

épaisseur : 0,062 mm

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.05.2026 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 07.05.2026

Nom du produit: Ferro-Vit 7

(suite de la page 4)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage


Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de protection panoramiques contre les projections et/ou les éclaboussures (conformes à la norme EN 166)

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

Vêtements de travail : la norme CE III est recommandée pour les utilisateurs professionnels/industriels exposés à cette substance pendant une période prolongée, conformément aux normes EN ISO 6529:2013, EN ISO 6530:2005, EN ISO 13688:2013 et EN 464:1994.

Chaussures de travail antidérapantes : la norme CE III est recommandée pour les utilisateurs professionnels/industriels exposés au produit pendant une période prolongée, conformément aux normes EN ISO 20345:2012 et EN 13832-1:2007.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales.
· État physique

Liquide

· Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé

· Inflammabilité

Non applicable

· Limites inférieure et supérieure d'explosion
· Inférieure:

Non déterminé

· Supérieure:

Non déterminé

· Point d'éclair

Aucun données existants.

· Température de décomposition:

Non déterminé

· pH à 20 °C

1,6-2,6

· Viscosité:
· Viscosité cinématique

Non déterminé

· Dynamique:

Non déterminé

· Solubilité
· l'eau:

Entièrement miscible.

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé

· Pression de vapeur à 20 °C:

1 hPa (7705-08-0 trichlorure de fer)

· Densité et/ou densité relative
· Densité à 20 °C:

 1,33-1,37 g/cm³
· Densité relative.

Non déterminé

· Masse volumique:

 1.330-1.370 kg/m³
· Densité de vapeur:

Non déterminé

· 9.2 Autres informations
· Aspect:
· Forme:

Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 07.05.2026 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 07.05.2026

Nom du produit: Ferro-Vit 7

(suite de la page 5)

- **Propriétés explosives:** Pas de danger d'explosion en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Teneur en solvants:**
- **Teneur en substances solides:** >78,3-<121,7 %
- **Changement d'état**
- **Vitesse d'évaporation.** Non déterminé

· **Informations concernant les classes de danger physique**

- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant
- **Aérosols** néant
- **Gaz comburants** néant
- **Gaz sous pression** néant
- **Liquides inflammables** néant
- **Matières solides inflammables** néant
- **Substances et mélanges autoréactifs** néant
- **Liquides pyrophoriques** néant
- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** Peut être corrosif pour les métaux.
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
Stable dans les conditions de stockage, d'utilisation et de température recommandées.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Acide fort
Base fort
Oxydant fort
Attention aux matériaux inflammables.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

7705-08-0 trichlorure de fer

Oral LD50 1.872 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 07.05.2026 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 07.05.2026

Nom du produit: Ferro-Vit 7

(suite de la page 6)

- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
On ne dispose d'aucune donnée expérimentale concernant les propriétés écotoxicologiques du mélange en tant que tel.

· **Toxicité aquatique:**

7705-08-0 trichlorure de fer

EC50/ 48h 9,6 mg/L (daphnia magna)

LC50/ 48h 117 mg/L (poisson) (Poecilia reticulata)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable

· **vPvB:** Non applicable

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· **Code déchet:** 06 10 02* déchets contenant des substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Nettoyer soigneusement les récipients vides et les remettre au service de ramassage des ordures.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN2582

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.05.2026 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 07.05.2026

Nom du produit: Ferro-Vit 7

(suite de la page 7)

<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA 	<p>2582 CHLORURE DE FER III EN SOLUTION FERRIC CHLORIDE SOLUTION</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR 	
 <p>2582 EISEN(III)CHLORID, LÖSUNG</p> <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	<p>8 Matières corrosives. 8</p>
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG, IATA 	
 <p>FERRIC CHLORIDE SOLUTION</p> <ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	<p>8 Matières corrosives. 8</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	<p>III III</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement 	<p>Non applicable</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Segregation groups · Stowage Category · Segregation Code 	<p>Attention: Matières corrosives. 80 F-A, S-B (SGG1) Acids A SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI 	
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: 	
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	<p>5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 E</p>
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 	<p>5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml</p>
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	<p>UN 2582 CHLORURE DE FER III EN SOLUTION, 8, III</p>

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 07.05.2026 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 07.05.2026

Nom du produit: Ferro-Vit 7

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
Pour un usage professionnel.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- **RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**
- **Classe de pollution des eaux:** Classe B (auto-classification)
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- **Contact:**
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel.: +41 (0) 62 746 80 00
info@staehler.ch
www.staehler.ch
- **Date de la version précédente:** 20.09.2022
- **Numéro de la version précédente:** 3.0
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**